

Madame, Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le SIVOS participe à l'opération « Ma cantine à 1 € » proposée par l'État pour soutenir les familles dont les revenus sont contraints.

La convention que nous avons signée était prévue pour une durée de trois ans. Arrivée à son terme, elle peut être reconduite. Mais les conditions de la grille tarifaire sont obligatoirement modifiées.

Pour ce faire, il faut créer 4 tarifs différents qui sont définis en fonction du Quotient Familial de chaque famille, qui devra être transmis à l'association Restauration scolaire qui gère les paiements des familles.

Actuellement le coût du temps de pause méridienne sans les charges de personnel et d'investissement (repas + accueil de 12 h à 13 h 35) est de 3,10 € par enfant. C'est donc une économie importante pour 80 % des familles. (jusqu'à 294 € annuels pour 140 repas). Coût de revient total estimé d'un repas toutes charges comprises : 8,50 €.

La différence est compensée par quelques aides et surtout par les budgets des communes.

L'État compensera à hauteur de 4 € par enfant payant 1 € pour permettre d'équilibrer nos dépenses, mais aussi pour proposer une amélioration supplémentaire de la qualité des repas (qui sont déjà de très bonne qualité).

Mais les nouvelles tranches liées au quotient familial nous obligent de créer un nouveau tarif pour le QF compris entre 1001 et 1200.

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

Quotient Familial	Inférieur à 1 000	Entre 1001 et 1200	Entre 1201 et 1500	Supérieur à 1500 ou sans retour
Coût repas	1 €	1,50 €	2,10 €	2,90 €

Pour le SIVOS,

Pour RESTAURATION SCOLAIRE

Christian BRUNIER Christelle GRASSO

Danielle BALLANGER